

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat
le 4 avril 2016

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 29, 30 et 31 mars 2016

2016 DLH 52 Occupation de locaux 15/19 rue Jean Zay (14^{ème}) - Convention d'occupation temporaire du domaine public avec l'association les productions insolites

M. Ian BROSSAT, rapporteur

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.2511-1 et suivants ;

Vu le projet de délibération, en date du 16 mars 2016, par lequel M^{me} la Maire de Paris, Présidente du Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal, propose la fixation de la redevance due par l'association les Productions Insolites pour l'occupation de locaux au 15/19 rue Jean Zay 75014 Paris ;

Vu l'avis du Conseil du Patrimoine, en date du 27 janvier 2016 ;

Vu l'avis du Conseil du 14^{ème} arrondissement, en date du 14 mars 2016 ;

Sur le rapport présenté par M. Ian BROSSAT au nom de la 5^{ème} commission,

Délibère :

Article 1 : M^{me} la Maire de Paris, Présidente du Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal, est autorisée à fixer à 3600 € la redevance annuelle qui sera versée par l'association les productions insolites de Paris dont le siège est situé 24 quai de la Loire à Paris 19ème, pour l'occupation ponctuelle de locaux situés au 15-19 rue Jean Zay à Paris 14^{ème}.

Article 2 : M^{me} la Maire de Paris est autorisée à signer avec l'association les productions insolites une convention dont le texte est joint au présent délibéré.

Article 3 : La recette correspondant à la redevance d'occupation sera inscrite sur le chapitre 75, compte 752, fonction 70 du budget de fonctionnement de la Ville de Paris de l'exercice 2016 et suivants.

La Maire de Paris,

A handwritten signature in blue ink that reads "Anne Hidalgo". The signature is written in a cursive, flowing style.

Anne HIDALGO